Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

Le

Le 31 mars, en plein confinement, Proximus annonçait le lancement d’une 5G "light" dans 30 communes du pays. Les autres opérateurs se montrent plus discrets mais procèdent également à des tests grandeur nature.

La carte du réseau 5G du principal opérateur belge fait apparaître que ce sont en réalité plus que 30 communes qui sont réellement concernées dans la mesure où la couverture débordent sur des communes voisines.

<https://www.proximus.be/support/fr/id_sfaqr_map_network_5g/particuliers/support/internet/internet-en-deplacement/surfer-en-5g-4g-ou-3g/carte-de-la-couverture-reseau-5g.html>

Depuis le 1er août, ces mêmes opérateurs (cinq au total) peuvent utiliser les licences provisoires octroyées par l’Institut Belge des Postes et Télécommunications (IBPT). Alors même que notre Gouvernement est en affaires courantes, et pas habilité à prendre de décisions politiques, le réseau 5G se déploie de facto sur le territoire belge.

Vous aurez sans doute eu vent de l’émoi qu’a suscité l'annonce de Proximus. A l’heure où la population est confinée chez elle, les citoyens - légitimement - vivent cette opération comme un véritable coup de force qui les met devant le fait accompli sans leur consentement. Plusieurs pétitions ont été lancées et ont récolté des milliers de suffrages en peu de temps. Trois d’entre elles, représentant au total de plus de 100.000 signatures, ont cependant été supprimée avant d’avoir pu aboutir[[1]](#footnote-1). Plusieurs communes ont réagi fermement à l’annonce et demandent à l’opérateur de renoncer à ce déploiement en l’absence de concertation démocratique et d’analyse sur l’innocuité de cette technologie.

Par ailleurs, la population et certaines communes se montrent de plus en plus attentives aux risques sanitaires liés à l’exposition aux rayonnements des technologies sans fil en général (5/4/3/2G, WiFi, …). Il existe aujourd’hui suffisamment de documents scientifiques attestant que les rayonnements des technologies sans fil peuvent avoir des impacts biologiques et sanitaires graves. C’est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par le déploiement déraisonnable des technologies sans fil (déploiement de la 5G, WiFi dans les écoles, etc).

Le déploiement de la 5G, même dans une version light, vient ajouter une nouvelle composante à la pollution électromagnétique existante. Le niveau de l’exposition imposée à la population se verra donc encore augmenté. Mais, en plus, les rayonnements de la 5G sont hautement suspectés de pouvoir présenter une toxicité encore accrue relativement à ceux des technologies déjà installées (4G, 3G, 2G).

Nous prenons acte que ce sujet a été débattu lors d’une séance du Conseil Communal de mai 2020. Il est dommage, qu’à cette occasion, l’amendement de la majorité impliquant de faire passer les antennes-relais de la classe 3 vers la classe 2 n’a pas été approuvé.

Cet amendement relayait une demande de l’Union des Villes et Communes de Wallonie, et a été adopté par de nombreuses communes Wallones[[2]](#footnote-2). Ce changement de classe obligera les opérateurs à demander aux Communes un permis d’urbanisme afin d’implanter une nouvelle antenne (alors qu’actuellement, les opérateurs en informent simplement l’administration communale).

Mes demandes:

1. Que nos édiles communaux prennent connaissance des cris d’alerte répétés et de plus en plus pressants de nombreux scientifiques et médecins partout dans le monde : <https://www.hippocrates-electrosmog-appeal.be/appels>
2. Qu’ils prennent connaissance et reconnaissent que des antennes 5G sont déjà en fonction sur le territoire nivellois (notamment sur le toit de l’hôpital[[3]](#footnote-3)) et en informent les citoyens nivellois.
3. Qu’ils remettent l’amendement pour passer les antennes-relais de classe 3 vers la classe 2 à l’ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Je vous remercie pour l’intérêt que vous réserverez à ce message.

Cordialement,

NOM prénom + Signature

[Envoyé par email à …]

1. Voir <http://stop5g.be/fr/index.php#petitions> [↑](#footnote-ref-1)
2. document de l'UVCW auquel l'amendement se réfère: http://www2.uvcw.be/actualites/33,90,39,39,8898.htm et http://www2.uvcw.be/no\_index/actualite/8898-77366961011505152020030154385535191009.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. [Ajouter lien vers page web « jeu de piste » pour trouver l’info publiée] [↑](#footnote-ref-3)